HISTOIRE ET PATRIMOINE

LE LABEL "VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE"



"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

Créé en 1985, ce label est attribué par le Ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Par la signature d'une convention avec l'État le 11 mars 2020, Montpellier Méditerranée Métropole a obtenu ce label. Outil de cohésion sociale et territoriale, celuici vise à révéler et valoriser le patrimoine métropolitain dans toutes ses composantes en mettant notamment en œuvre une politique de médiation culturelle à destination de tous les publics, élaborée par un personnel qualifié agréé.



La ville de Castelnau-le-Lez est engagée dans le label "Villes & Pays d'art & d'Histoire". Au service des populations, celuici appréhende les patrimoines comme une composante essentielle du territoire communal, dans la diversité de ses quartiers, et de son cadre de vie. Afin de les promouvoir, le service culturel intervient auprès de différents publics (castelnauviens, visiteurs extérieurs, jeune public, public à besoins spécifiques) à travers la mise en place d'ateliers pédagogiques, de conférences, des Journées Européennes du Patrimoine, des Journées Européennes de l'Archéologie ou encore de visites guidées originales et qualitatives qui s'appuient sur le savoir-faire de notre guide-conférencier.

Sylvie Ros-Rouart Adjointe déléguée à la Culture et à l'égalité Femmes / Hommes

